


<p>Département de la Haute-Garonne</p>  <p><b>COMMUNE DE MAURESSAC</b> ***** <b>31190</b></p>	<b>COMPTE RENDU</b>
	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>
	<b>Séance du 06 / 05 / 2021</b>

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 6 mai, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MAURESSAC se réunissent sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents** : Wilfrid PASQUET, Franck LOUPIAS, Jean-Jacques COUZIER, Olivier DUBREUIL, Lionel MARAN, Emmanuel BELIN, Laurie MEQUIGNON, Cécile MARTIN-BENETTI, Jean-Fred DANFLOUS, David MARGUERITIN, Stéphanie ORIOLA, Nicolas CAZAUX, Roland ARMBRUSTER, Chantal BACHOFFER

Présence de Laetitia MARAN, Secrétaire de Mairie, pour les votes budgétaires.

**Excusé** : Christophe FREZOU (pouvoir donné à M. Franck LOUPIAS)

**Secrétaire de séance** : Olivier DUBREUIL

La séance commence par l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 avril 2021.

• **Délibération : Décision modificative 1 2021-05-01**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer une modification budgétaire au budget primitif 2021.

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
041 Opérations patrimoniales	2315	Immos en cours-inst. Techn.	67 105.39€	- 15 000.00 €	52 105.39 €
023 Immobilisations en cours	2313	Immobilisations en cours	20 495.00€	+ 15 000.00 €	35 495.00 €

→ Oûi l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la DM1.

• **Délibération : Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019 2021-05-02**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Service Public de l'Eau Hers Ariège (SPEHA) a approuvé le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) de l'année 2019 tel que demande l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT).

Le conseil municipal a été destinataire du rapport annuel en amont de cette réunion, M. le Maire demande donc à ce dernier de se prononcer.

Oûi l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acte la présentation du rapport 2019 et précise que ce dernier est à la disposition des abonnés du service.

- **Délibération : Acquisition parcelle agrandissement cimetière 2021-05-03**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire l'acquisition de parcelles de terre longeant le cimetière en vue d'extension, cadastrées section A n°286 n° 287 n°288 et n°387 d'une superficie de 1 700 m2, auprès de Messieurs BERGES et Mme GARCIA, au prix de 1.00 euros le mètre carré. Il précise qu'une subvention peut être demandée auprès du Conseil Départemental.

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'acquisition de parcelles de terre.**

- **Columbarium**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'édifier un nouveau columbarium de 9 cases, en effet le columbarium actuel comprenant 5 cases est complet. Il donne lecture des 2 devis reçus :

- SARL MARTY Maurice pour un montant de 4 500.00 € HT soit 5 400.00€ TTC
- SAS ARTCASE pour un montant de 6 669.00 € HT soit 8 002.80 € TTC

→ Le Conseil Municipal décide de remettre ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal afin d'affiner les comparaisons

- **Délibération : Acquisition système de sécurité Atelier Municipal 2021-05-04**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'au vu de l'emplacement isolé du nouvel atelier municipal, il est nécessaire de prévoir un système de sécurité afin de protéger contre d'éventuelles intrusions. Il précise qu'une subvention peut être demandée auprès du Conseil Départemental.

Il donne lecture des 2 devis reçus :

- Société ALARME EURO PROTECTION :
  - Option 1 : Alarme radio pour un montant de 1 949.00 € HT soit 2 143.90 € TTC
  - Option 2 : Vidéo surveillance pour un montant de 1 452.00€ soit 1 742.40 € TTC
  - Option 3 : Alarme radio + Vidéo surveillance pour un montant de 3 401.00 € HT soit 3 886.30 € TTC
- Société EURL SECURITY31 :
  - Option 1 : Alarme radio pour un montant de 3 309.00 € HT soit 3 970.80 € TTC
  - Option 2 : Vidéo surveillance pour un montant de 1 195.90 € HT soit 1 435.08 € TTC
  - Option 3 : Alarme radio + Vidéo surveillance pour un montant de 4 504.90 HT soit 5 405.88 € TTC

→ **Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à 10 voix POUR, 3 voix CONTRE et 2 abstentions choisit l'option 3 de la société ALARME EURO PROTECTION**

- **Tenue du bureau de vote élections départementales et régionales : 20 et 27 juin 2021**

Au vu des élections départementales et régionales devant se dérouler les 20 et 27 juin 2021, Monsieur le Maire demande aux élus de faire connaître leur disponibilité afin de réaliser le planning de la tenue du bureau de vote. Monsieur le Maire a transmis aux élus la circulaire du 28 avril 2021 relative à l'organisation matérielle et déroulement des élections départementales et régionales. Il rappelle qu'un aménagement particulier du bureau de vote devra être réalisé et rappelle la possibilité pour les membres de se faire vacciner prioritairement.

- **Création d'une plateforme déchets route de Saint-Ybars**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour la création de la plateforme déchets route de Saint-Ybars une réflexion avait été menée afin d'effectuer un échange de parcelle communale avec les propriétaires de la parcelle cadastrée section C n°360 appartenant à M. et Mme RODRIGUEZ cependant le terrain communal étant classé chemin rural ce dernier doit faire l'objet d'une enquête publique en cas d'échange. Une étude sur les différentes possibilités doit être menée.

- **Questions diverses :**

M. COUZIER :

- Point sur les réflexions de la Commission travaux (pool routier et urbanisation)

M. le Maire :

- Constitution d'une commission Enjeux Environnementaux, Agricoles et Mobilité. (réunion prévue le 17 mai 2021)

---

**La séance est levée à 22h50**

---

**LISTE EMARGEMENT**

<b>M. PASQUET Wilfrid</b>	<b>M. LOUPIAS Franck</b>	<b>M. COUZIER Jean-Jacques</b>
<b>M. DUBREUIL Olivier</b>	<b>M. MARAN Lionel</b>	<b>M. BELIN Emmanuel</b>
<b>Mme MEQUIGNON Laurie</b>	<b>Mme MARTIN-BENETTI Cécile</b>	<b>M. DANFLOUS Jean-Fred</b>
<b>M. MARGUERITIN David</b>	<b>M. CAZAUX Nicolas</b>	<b>Mme ORIOLA Stéphanie</b>
<b>M. FREZOU Christophe</b>	<b>M. ARMBRUSTER Roland</b>	<b>Mme BACHOFFER Chantal</b>
<i>Excusé pouvoir donné à M. LOUPIAS Franck</i>		